

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°06/2016 de la séance du
Lundi 5 décembre 2016 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. J.-F. Pilet
Présents : **33 membres**
Excusés : **1 membre**
Mmes/MM. : P. Guillaume
Absents : **1 membre**
Mmes/MM. : J.-M. Pierlot

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 DECEMBRE 2016 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Rapport des commissions :
 - a) Relatif au budget communal 2017 (préavis N°14/2016)
 - b) Relatif à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2016-2021 (préavis N°15/2016)
 - c) Relatif au budget 2017 de la Communauté intercommunale du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°16/2016)
 - d) Relatif au budget 2017 du Fonds culturel Riviera (préavis N°17/2016)
6. Questions et propositions individuelles

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, huissier, ainsi que M. l'agent de proximité.

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique qu'il y a une adjonction à l'ordre du jour : il convient de rajouter un point 5 relatif à la nomination d'un suppléant à la commission du SIGE.

Le nouvel ordre du jour est donc :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Nomination d'un membre suppléant pour la commission du SIGE
6. Rapport des commissions :
 - a) Relatif au budget communal 2017 (préavis N°14/2016)
 - b) Relatif à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2016-2021 (préavis N°15/2016)
 - c) Relatif au budget 2017 de la Communauté intercommunale du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°16/2016)
 - d) Relatif au budget 2017 du Fonds culturel Riviera (préavis N°17/2016)
7. Questions et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 OCTOBRE 2016

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

V. Schweizer Ronnerström indique qu'il y a quelques erreurs de frappe quant à son intervention dans les divers. La secrétaire en prend note et effectuera les corrections.

L. Mareda revient sur la correction quant à la communication de Mme la Syndique relative au Petit Port de Veytaux et précise que Mme Preti et non Perti.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que Michel Blum, notre huissier, fête ses 40 ans de service auprès de la Commune.

« En début de législature je vous avais annoncé brièvement que notre huissier avait repris cette fonction il y a 40 ans.

En effet, c'est le 2 août 1975 que Michel Blum a commencé sa carrière à la commune de Veytaux, après avoir travaillé quelques années comme typographe à l'imprimerie Corbaz à Montreux.

Il a succédé, en tant qu'agent de police, à Albert Bertholet décédé le 2 mai de cette année-là.

Durant ces 40 années il aura œuvré au Conseil sous 3 Syndics : Edgar Pilet, Claudine Nicollier et Christine Chevalley. Je vous épargne la liste des Présidents qui est de l'ordre de grandeur d'une bonne trentaine. La fonction d'Huissier allait de pair avec celle d'agent de police, charge qu'il a assurée pendant 33 ans en complément de celle du contrôle des habitants. Si Michel a pris sa retraite en tant qu'agent de police et de responsable du contrôle des habitants, il est resté l'Huissier du Conseil communal.

Mais à quoi peut donc bien servir un Huissier ? A distribuer les cartons de vote ? A envoyer les convocations pour les dépouillements ? A fermer la porte lorsqu'il est l'heure que la séance débute ? Pas seulement, en plus de cela il prépare la salle pour les votations et élection, il convoque les personnes nécessaires et habilitées pour le dépouillement, il s'assure que les informations relatives aux votations et décisions du Conseil soient affichées aux piliers publics et transmis sous enveloppes scellée à la Préfecture, il s'assure que la salle du Conseil soit préparée correctement pour la séance, il veille au maintien de l'ordre lors des séances du Conseil. A ce propos, il n'aura eu qu'une seule fois à faire sortir un Conseiller de manière autoritaire pour cause de trouble de l'ordre de la séance.

En 40 ans Michel n'aura manqué que 2 Conseils lorsqu'il a dû subir sa laryngectomie totale. Une telle fidélité à notre Conseil mérite notre reconnaissance. Pour ce faire, nous avons choisi de lui offrir un bon en espèce à faire valoir à la manière de son choix.

Merci Michel. »

L'assemblée se lève et applaudit.

M. le Président, J.-F. Pilet, revient sur le résultat des votations et précise que Veytaux a voté exactement comme le Canton de Vaud. Le taux de participation a été de 47.9%, tant à Veytaux qu'au Canton.

M. le Président, J.-F. Pilet, précise que M. Gasser démissionne de la commission du SIGE, ce qui explique le rajout d'un point 5 à l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'elle a deux communications.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que la CGN renouvelle son offre de carte journalière à CHF 49.- pour la 1^{ère} classe et à CHF 24.50 pour les enfants. Ces cartes n'ont pas de date. Il suffit de passer au Greffe et d'en acheter une. Il y a également des cartes pour la 2^{ème} classe.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, annonce une bonne nouvelle : l'Hôtel Masson a été vendu. C'est un jeune couple qui a repris et qui va continuer l'exploitation de l'hôtel. Il sera ouvert au public, on pourra donc y aller pour boire un verre ou manger quelque chose. Ils sont motivés à s'intégrer au Village. L'hôtel sera fermé dès le 18 décembre et rouvrira à fin février, suite à quelques travaux de rafraîchissement.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DU SIGE

M. le Président, J.-F. Pilet, demande si quelqu'un est intéressé.

Diana Holland se propose.

Diana Holland est élue par acclamation.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2017 (PREAVIS N°14/2016)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie le rapporteur, J. Raemy, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

F. Jordan demande où se trouve le pré qui est vendu.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond ce n'est pas un pré qui va être vendu, mais des droits à bâtir. Ce sont des parcelles en zone constructible, mais qui n'ont pas été développées. D'autres communes manquent de zones, donc on fait des échanges.

M. le Président, J.-F. Pilet, précise que le projet a été débattu l'année dernière et qu'il est donc possible de voir les rapports à ce sujet.

O. Gasser demande une précision quant au point 1.1. : la Commune se positionne à +2 -2, puis on nous dit que c'est +2. Il ne comprend pas.

J. Raemy répond que c'est la boursière communale qui a donné cette fourchette. Dans la réalité, on s'attend à un +2.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, confirme que c'est difficile de savoir. Le peuple vaudois a voté la RIE III. On ne sait pas si le pays va suivre le canton. On ne sait pas quel sera l'impact pour le canton de Vaud, ce que le Canton va recevoir et ce qu'il donnera aux communes en compensation des pertes. On ne sait pas. Il y a des simulations, mais on ne peut pas savoir combien cela représentera vraiment.

O. Gasser répond qu'il s'attendait à cette réponse et remarque qu'on n'en sait toujours pas plus.

K. Armstrong revient sur la page 20 du préavis concernant l'entretien des cours d'eau et demande si cet entretien dépend du Canton ou de la Commune.

Ph. Andler répond que le Canton prend une grande partie des travaux, mais pas tout. Il y a eu des travaux sur la Céphise et cela n'est pas pris en charge par le Canton. On a décidé de créer ce compte pour avoir une petite marge si on doit faire quelque chose.

P. Ruch indique que l'on apprend qu'il y a une diminution des emplois au Greffe. Il demande ce que cela représente.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que c'est un poste qui a passé de 100% à 70%. En regardant l'organisation et le travail réel de secrétariat adjoint, on s'est rendu compte que le poste à 100% c'était trop. On tourne maintenant à satisfaction à 70%.

P. Ruch revient sur le domaine skiable. Il précise qu'on avait porté à CHF 9'000.- le budget en pensant que le cadre juridique allait changer. Il est de nouveau porté à CHF 7'000.-. Il demande ce qu'il en est.

I. Rinaldi répond que le MOB faisait une partie du travail du CIB (association des remontées mécaniques). Le MOB voulait arrêter. Le CIB a alors récupéré cela. On a augmenté le budget pour « anticiper » d'éventuels soucis. On a pu optimiser les coûts. On arrivera peut-être même à affiner encore. On aura un chiffre précis à la fin de la saison prochaine.

P. Ruch constate, toujours s'agissant du domaine skiable, que le budget a doublé, au pro rata de la population. Il demande ce qu'il en est par rapport à l'ancien calcul.

I. Rinaldi répond que, historiquement, la part de Veytaux était une part forfaitaire. Comme beaucoup de choses, cela a été ramené au pro rata du nombre d'habitant. Cela correspond mieux à la réalité.

P. Ruch indique ensuite qu'il y a un produit extraordinaire quant au remboursement des travaux du Fortain, soit plus de CHF 90'000.-. Il demande si c'est la fin de ce remboursement.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que c'est un budget, l'argent n'est pas encore là. Nous avons bon espoir de recevoir cette somme. Il y a eu une séance la semaine dernière avec tous les partenaires. Ils ont compris que ce n'est pas à notre Commune de payer, mais ils doivent se mettre d'accord entre eux.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

b) RELATIF A LA DETERMINATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DU PLAFOND DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS ET AUTRES FORMES DE GARANTIES POUR LA LEGISLATURE 2016-2021 (PREAVIS N°15/2016)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie le rapporteur, R. Aeberli, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

A. Sandmeyer demande ce qu'il se passe si on dépense le plafond d'endettement et comment cela se passe

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que toute modification du plafond d'endettement doit avoir l'aval du Conseil d'Etat.

L. Mareda indique qu'en 2011, le plafond est passé de 3 millions à 7 millions. Plusieurs personnes n'étaient pas contentes. A l'époque, on aurait pu obtenir 10,5 millions. On a finalement fixé à 7 millions. Maintenant, ce sera 12,5 millions. C'est le maximum possible. Mais il y a quand même des investissements et on arrive à CHF 8'250'000.- Elle ne souhaiterait pas avoir une trop grande facilité d'emprunt, parce qu'il peut y avoir ensuite des dépassements. Or, il y a des projets qui ne sont pas encore précis. Il devrait y avoir une certaine réflexion sur ce montant.

R. Aeberli répond que la commission s'est dit que la marge n'était pas trop importante par rapport au budget global. Le but était de ne pas se mettre des bâtons dans les roues si on a des projets ultérieurs. S'il faut passer par le Conseil d'Etat, cela prendra du temps. Au niveau du calcul du plafond d'endettement, les calculs ne sont pas les mêmes qu'à l'époque.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise bien que le dernier mot appartient au Conseil communal. Quoi qu'on veuille faire, c'est un préavis devant le Conseil. Pour le calcul, cela a changé et c'est la boursière qui a fait le calcul. Les communes sont libres d'aller jusqu'au bout. Si on doit aller plus loin, on va devant le Conseil d'Etat. Ce n'est pas qu'on va les dépenser, mais si on démarre plusieurs projets, on a les mains libres. Mais tout passe devant le Conseil. C'est le Conseil communal qui décide. L'avantage c'est que l'on évite la procédure devant le Conseil d'Etat.

L. Mareda remarque que c'est peut-être une tentation par rapport aux investissements prévus.

A. Rey Lescure indique que par rapport au parking sous l'autoroute, cela ne va pas coûter cher. On a touché une somme de l'ECA et c'est cette somme qui sera réinvestie. Le budget est déficitaire et la Municipalité est inquiète. Le but est de trouver des rentrées financières, notamment par des investissements du genre de celui du CAT. Ce sont des investissements qui rapporteraient de l'argent. Le plafond d'endettement a été octroyé, mais n'a jamais été utilisé. Ici, c'est pareil. Le plafond est haut pour essayer de faire des investissements, mais peut-être qu'on ne le fera pas.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

c) RELATIF AU BUDGET 2017 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°16/2016)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la rapporteuse, S Welle, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

d) RELATIF AU BUDGET 2017 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°17/2016)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la rapporteuse, V. Wicht, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté.

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que la Fête au Village aura lieu les 22 et 23 juin 2018 et qu'il recherche un spécialiste en communication.

A. Sandmeyer demande des informations sur les sculptures qui sont sur les quais, qui est l'artiste et s'il s'agit d'un achat de la Commune.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que ces sculptures, on les doit à un contact avec M. Sallin, artiste et M. Taroni. Elles étaient à Montreux qui a dû les enlever. L'artiste était embêté et M. Taroni a proposé de les mettre à Veytaux. Elles vont rester là et on n'a pas eu besoin de les acheter. On en est très content. On a fait une inauguration avec l'artiste pour le remercier. Sur le rond, il y a une plaque avec les coordonnées de l'artiste et il y aura une plaque sur la porte.

A. Sandmeyer demande si les décorations de Noël appartiennent à la Commune ou à Pro Veytaux et quelle est la politique à ce sujet.

J. Grandchamp répond que Pro Veytaux n'a rien à voir avec les décorations de Noël.

Ph. Andler répond qu'il ne sait pas et qu'il va se renseigner.

L. Mareda revient sur les sculptures sur les quais et demande si n'importe quel artiste peut exposer ses œuvres sur les quais.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'ils en ont discuté en séance de Municipalité, les œuvres leur ont été présentées et ils ont trouvé cela super. C'est une décision formelle de la Municipalité et pas de l'affichage sauvage.

K. Armstrong intervient sur la signalisation routière vers le Petit Veytaux. Des voitures arrivent et ne savent pas qu'elles ne peuvent pas tourner en bas de la Rue du They à droite. Il faudrait un panneau qui dit que pour aller à Montreux il faut prendre à droite et pour Villeneuve à gauche.

Ph. Andler répond qu'il en prend note et verra ce qu'il peut faire.

J.-L. Puenzieux indique qu'il trouve l'œuvre « Porte ouverte sur le lac » très belle. Le petit port est magnifiquement bien utilisé. Le banc, c'est super. Il a passé devant le chantier Constantin. Il pense qu'il faut faire pression pour que cela soit moins « dégueulasse » et que ces palissades blanches soient agencées de verdure. Il en va de même pour le ponton : les risques sont importants. Le travail de la Municipalité a sûrement été fait. Il demande si c'est possible d'étudier la possibilité que notre personnel communal fasse un travail pour mettre en beauté cet endroit.

J.-M. Emery répond sincèrement qu'il n'y a pas eu de demande formelle au promoteur pour qu'il fasse le nécessaire. On a reçu les recours contre la décision qui a été prise. La réponse de la Municipalité vient d'être déposée. On a fait pression sur la consolidation de la paroi ancrée au fond. Entre temps, on a eu l'inspecteur des chantiers. On a toutes les informations pour faire pression. Cela se fera en janvier : on va faire pression pour sécuriser et pour entretenir. On va pouvoir faire un travail plus efficace à ce niveau-là.

A. Rey Lescure indique qu'il a été attentif à l'harmonie sur les quais. Il espère aussi que tout sera fait d'ici le printemps. Il reste attentif à ce sujet et agira en conséquence.

L. Mareda rappelle que cela fait une année que nous avons inauguré cette salle. Il avait été questions de louer éventuellement la salle. Elle demande ce qu'il en est d'éventuelles locations.

J.-M. Emery répond qu'il y a eu la BCV une ou deux fois. En revanche, elle est souvent utilisée par les services intercommunaux ou par la Municipalité, même si elle est finalement peu louée. Il indique que les Conseillers peuvent en parler autour d'eux. Elle se trouve sur le site de la Commune.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, invite les Conseillers au traditionnel vin chaud. Elle souhaite, en son nom et au nom de la Municipalité, un joyeux Noël et une excellente année 2017.

L'assemblée applaudit.

M. le Président, J.-F. Pilet, souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie et clôt la séance, il est 20h59.

Prochaines séances du Conseil

27 février, 1^{er} mai, 12 juin, 11 septembre, 30 octobre et 4 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

J.-F. Pilet

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 5 décembre 2016